

ABONNEMENTS SCOLAIRES 2020 - 2021

Maternelles et élémentaires



Dossier complet à transmettre avant :

- le **17 juillet 2020** pour les inscriptions par courrier ou à la Boutique Buss
- le **27 juillet 2020** pour les inscriptions + paiement en ligne

Au-delà de ces dates, **des frais de dossier de 10€** seront automatiquement appliqués.



Inscrivez-vous en ligne jusqu'au 27 juillet !
Rendez-vous sur www.buss-saintes.com

ou **1** Complétez le formulaire ci-dessous :

ÉLÈVE

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Sexe : F M

Parents ou tuteur ou famille d'accueil

Nom :
Prénom :
Adresse :

Code Postal :
Commune :
Téléphone :
Adresse e-mail :

Itinéraire 1

Commune de départ :
Arrêt de montée :
N° de la ligne :

Etablissement scolaire à la rentrée 2020-2021 :

Classe :

2ème parent (si garde alternée)

Nom :
Prénom :
Adresse :

Code Postal :
Commune :
Téléphone :
Adresse e-mail :

Itinéraire 2 (si garde alternée)

Commune de départ :
Arrêt de montée :
N° de la ligne :

En cas de perturbation, je refuse d'être informé par SMS

2

Si 1^{ère} inscription
Collez ici
la photo
d'identité
de l'élève

3

Prenez connaissance des principaux points du Règlement et signez au dos de la feuille

4

Déposez ou envoyez votre dossier complété, accompagné de votre règlement de **43 € (chèque à l'ordre de Keolis Saintes)** à :
Boutique Buss - 20 Cours National - 17 100 Saintes,
avant le **17 juillet 2020**.



Principaux point du règlement

Le règlement total de l'abonnement est dû, quelles que soient la durée et la fréquence d'utilisation du titre de transport sur sa période de validité.

L'abonnement pourra être remboursé pour toute demande d'annulation faite avant le 30 septembre de l'année scolaire. **A compter du 1er octobre, il ne sera procédé à aucun remboursement, quelle qu'en soit la raison.**

Ce titre de transport permet l'accès au transport pour les jours de fonctionnement de l'établissement scolaire, à raison d'un aller-retour quotidien.

La carte de transport est indispensable pour accéder au service, seul élément juridique garant, en cas d'accident, de la prise en charge par les assurances des éventuels dommages. Tous les abonnements sont sur une carte sans contact nominative valable 5 ans minimum. En cas de perte ou de détérioration, tout duplicata sera facturé 10,00€ + un étui 2,00€.

Les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés par leur parents ou une personne dûment habilitée par eux, jusqu'au point d'arrêt de prise en charge et jusqu'au moment de la montée dans le véhicule.

Pour le retour, le conducteur a pour consigne de ne pas laisser descendre l'enfant si un parent ou une personne habilitée n'est pas là pour l'accueillir. Le conducteur doit alors amener l'enfant à la mairie, à la gendarmerie ou dans les locaux du transporteur qui en avise alors la famille et la CDA de Saintes.

Le port de la ceinture est obligatoire dans les véhicules qui en sont équipés. Tout comportement incorrect ou mettant en danger les autres usagers pourra faire l'objet d'une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du transport scolaire. Pour toute dégradation du matériel, le transporteur se réserve le droit de facturer le montant des réparations à la famille ou aux représentants légaux de(s) l'élève(s) concerné(s).

J'ai pris connaissance de l'extrait du règlement ci-dessus que je peux consulter dans son intégralité sur www.buss-saintes.com, et je m'engage à le respecter. Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements

Signature des parents ou tuteurs

Les informations contenues dans le présent dossier seront utilisées pour les seules nécessités de gestion et pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès et de rectification auprès de Keolis Saintes - Rue des Perches - 17100 SAINTES, conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004.

Contacts

0 800 17 10 17

Service & appel
gratuits

Mail : cartabuss@keolis.com



www.buss-saintes.com